

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LE RÉGIME DÉROGATOIRE D'ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE DE MASTER**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 5 AVRIL 2019,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 02 avril 2019 ;

PRESENTATION DU PROJET

La loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat a généralisé le recrutement des étudiants en première année de Master. Il est toutefois maintenu un régime dérogatoire pour certaines mentions de Master souhaitant recruter à l'entrée en M2.

Pour la rentrée 2019, seules les mentions de Master du secteur Droit feront partie du périmètre des mentions dérogatoires. Dans ce cadre, l'UCA demande l'inscription de ses 3 mentions de Master Droit public, Droit privé et Droit notarial sur le décret annuel spécifiant la liste des mentions dérogatoires dans chaque établissement.

En complément, et de la même façon que pour le recrutement en M1, le Conseil d'administration de l'UCA doit adopter une délibération fixant, pour chaque mention, la capacité d'accueil, les modalités de recrutement ainsi que la composition du dossier de candidature.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver pour chacune des mentions dérogatoires la capacité d'accueil, les modalités de recrutement ainsi que la composition du dossier de candidature, tels que définies en annexe.

Membres en exercice : 37

Votes : 28

Pour : 25

Contre : 3

Abstentions: 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2019-04-05-08

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Mentions de master dérogatoires – Ecole de Droit

Recrutement en M2 pour la rentrée 2019

Suite à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 2 avril 2019

Mentions master	Dates de campagne (JJ/MM/AA)		Capacité d'accueil globale	Mention de M1 conseillée	Critères d'examen des candidatures		
	Ouverture	Fermeture			Modalités	Mise en œuvre des modalités choisies	Critères de sélection
Droit privé	22/04/2019	24/05/2019	148	Droit privé	Dossier et possibilité d'entretien	<p>Dossier comprenant les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CV faisant apparaître le cursus détaillé du candidat - Lettre de motivation explicitant le projet professionnel - Relevés des notes de L1, L2, L3, M1 - Certifications obtenues (CLES, C2I ...) - Attestation(s) de stage(s) <p>En cas d'entretien : durée d'environ 15 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du parcours universitaire et niveau des résultats obtenus - Notes obtenues dans les matières fondamentales qui seront approfondies en M2 - Cohérence du parcours suivi par l'étudiant et adéquation de celui-ci avec la formation - Adéquation de la lettre de motivation avec la demande de recrutement - Projet professionnel suffisamment abouti - Niveau d'anglais - En cas d'entretien : motivation du candidat ; adéquation du projet professionnel de l'étudiant avec le contenu de la formation.
Droit notarial	22/04/2019	24/05/2019	22	Droit Notarial Droit privé	Dossier et possibilité d'entretien	<p>Dossier comprenant les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CV faisant apparaître le cursus détaillé du candidat - Lettre de motivation explicitant le projet professionnel - Relevés des notes de L1, L2, L3, M1 - Certifications obtenues (CLES, C2I ...) - Attestation(s) de stage(s) <p>En cas d'entretien : durée d'environ 15 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du parcours universitaire et niveau des résultats obtenus - Notes obtenues dans les matières fondamentales qui seront approfondies en M2 - Cohérence du parcours suivi par l'étudiant et adéquation de celui-ci avec la formation - Adéquation de la lettre de motivation avec la demande de recrutement - Projet professionnel suffisamment abouti - Stage(s) en étude notariale - En cas d'entretien : motivation du candidat ; adéquation du projet professionnel de l'étudiant avec le contenu de la formation.
Droit public	22/04/2019	24/05/2019	175	Droit public	Dossier et possibilité d'entretien	<p>Dossier comprenant les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CV faisant apparaître le cursus détaillé du candidat - Lettre de motivation explicitant le projet professionnel - Relevés des notes de L1, L2, L3, M1 - Certifications obtenues (CLES, C2I ...) - Attestation(s) de stage(s) <p>En cas d'entretien : durée d'environ 15 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du parcours universitaire et niveau des résultats obtenus - Notes obtenues dans les matières fondamentales qui seront approfondies en M2 - Cohérence du parcours suivi par l'étudiant et adéquation de celui-ci avec la formation - Adéquation de la lettre de motivation avec la demande de recrutement - Projet professionnel suffisamment abouti - Niveau d'anglais - En cas d'entretien : motivation du candidat ; adéquation du projet professionnel de l'étudiant avec le contenu de la formation.